

FICHE PRODUIT PROTECTION JURIDIQUE

FP_PJ 01/2018

Un contrat complet qui couvre l'ensemble des risques auxquels pourrait être confronté un foyer tels qu'un litige de voisinage, un litige de consommation, une diffamation, de la e-réputation, la suppression du permis de conduire etc.

POUR QUI ?

- **Souscripteur** : Tout particulier âgé de 18 ans et plus à la recherche d'une couverture de protection juridique.
- **Bénéficiaires** : L'assuré et sa famille (son conjoint, concubin ou toute personne liée à lui par un PACS et ses enfants fiscalement à charge).

NOS PLUS

Une adhésion simplifiée

- Un tarif unique valable pour toute la famille
- Une prime viagère sans révision au renouvellement
- Pas de limite d'âge à la souscription
- Aucun délai de carence
- Pas de franchise à la charge de l'assuré

Un contrat efficace

- Véritable service juridique externe
- Accès à un réseau de spécialistes
- Maîtrise des coûts juridiques
- Un plafond de prise en charge de 24 000 euros TTC
- Pas de seuil d'intervention en défense
- Un juriste dédié à la gestion du dossier déclaré

Des garanties étendues

- Un service d'assistance juridique par téléphone du lundi au samedi de 8h à 19h30
- Obtention d'un nouveau permis à hauteur de 500 euros TTC en cas de perte totale des points
- Stage volontaire de récupération de points du permis de conduire à hauteur de 250 euros TTC
- E-réputation

NOTRE FORMULE D'ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE

LES GARANTIES DE BASE	INCLUS
Protection juridique «quotidienne» <ul style="list-style-type: none"> ■ Habitat ■ Consommation ■ Sports et loisirs, vie associative ■ Santé ■ Prestations sociales 	
Protection juridique « automobile » y compris : <ul style="list-style-type: none"> ■ Stage volontaire de récupération de points ■ Nouveau Permis de conduire 	
Protection juridique «prud'homale» (en tant que salarié)	
Protection juridique «employeur» (personnel à domicile)	
Protection juridique «digitale» <ul style="list-style-type: none"> ■ Achat sur internet ■ Usurpation d'identité ■ E-réputation... 	

 Inclus

fma.fr est géré et administré par FMA Assurances.

FMA Assurances - SAS au capital de 841 324 euros - Société de Courtage en Assurances - Siège social : Immeuble Colisée Gardens - 8-14 Avenue de l'Arche - 92419 Courbevoie Cedex - RCS Nanterre 429 882 236 - Immatriculée à l'ORIAS sous le N° : 12068209 (www.orias.fr) - Tél: 01.39.10.52.10 - Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances - Sous le contrôle de l'ACPR, 61 rue Taitbout - 75009 Paris (www.acpr.banque-france.fr). FMA Assurances exerce son activité en application de l'article L 520-1 II b du code des assurances : la liste des compagnies d'assurances partenaires est disponible sur demande. Réclamation : FMA Assurances, Service Réclamation, Immeuble Colisée Gardens - 8-14 Avenue de l'Arche - 92419 Courbevoie Cedex. Médiation : La Médiation de l'Assurance - Pole CSCA - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 (www.mediation-assurance.org).